

LA PROFESSION

L'aide-soignant(e) exerce son métier sous la responsabilité de l'infirmier(e) dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R.4311-3 à R43.11-5 du code de la santé publique.

Il réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins.

L'aide-soignant(e) accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie. L'aide soignant(e) exerce en milieu hospitalier et extrahospitalier, il participe dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs.

Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

Où s'adresser ?

Le candidat a le choix entre 2 Instituts de formation et 2 formations académiques d'Aides-Soignants de la Réunion :

IFAS de ST-DENIS ou **IFAS de ST-PIERRE**
C.H.U. Félix Guyon GHSR B.P. 350
Allée des Topazes 97448 – ST-PIERRE
CS 11021
97400 – ST-DENIS
Tél. 0262.71.75.30 Tél. 0262.35.99.82

Pour tous les concours des IES du CHU Réunion
N° unique : 0262 35 95 74

FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS du Port
LP Léon de Lepervanche
BP 1015
97828 LE PORT Cedex Tél : 0262 42 75 57

FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS de Sainte-Anne
LP St Benoit IV – 81 rue Roger Dijoux BP 126
97437 SAINTE ANNE Tél : 0262 94 46 46

Comment s'inscrire ?



LES CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS

Les dossiers d'inscription sont à télécharger sur le site internet : www.chu-reunion.fr dès Septembre (année N) pour les concours de l'année suivante (année N+1).

Pour l'Ecole Académique veuillez les contacter.

Le nombre de places est de : **40** à l'IFAS de St-Denis et **45** à l'IFAS de St Pierre pour les 2 cursus confondus.

Il faut être âgé de 17 ans au moins à la date de rentrée effective des instituts.

2 TYPES DE FORMATION Cursus initial & Cursus partiel

Cursus Initial

ACCES A L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité.

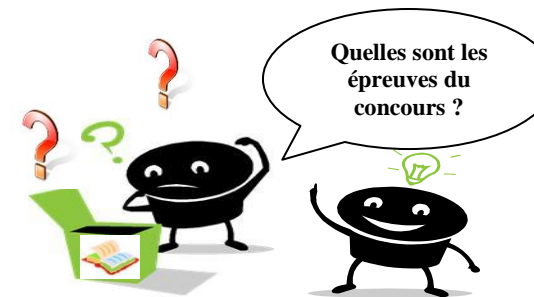
Vous serez dispensé de l'épreuve écrite si vous êtes titulaire de l'un des titres ou diplômes cités dans le paragraphe ci-dessous.

ACCES A L'EPREUVE D'ADMISSION

Le candidat doit :

- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'épreuve d'admissibilité.
- **Ou** être titulaire d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.
- **Ou** être titulaire d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.
- **Ou** être titulaire d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.
- **Ou** avoir suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

Quelles sont les épreuves du concours ?



LES ÉPREUVES DE SÉLECTION

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Cette épreuve anonyme d'une durée de 2 heures est notée sur 20 points.

A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :

- * dégager les idées principales du texte
- * commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum

Cette partie a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat.

Une série de dix questions à réponse courte :

- * cinq questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine
- * trois questions portant sur les quatre opérations numériques de base
- * deux questions d'exercice mathématiques de conversion

Cette partie a pour objet de tester les connaissances du candidat dans le domaine de la biologie humaine ainsi que ses aptitudes numériques.

EPREUVE D'ADMISSION

Cet entretien, relatif à un thème sanitaire et social, est destiné à apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel. L'épreuve d'une durée de 20 minutes au maximum et notée sur 20 points, consiste en un exposé suivi d'une discussion.

Pour pouvoir être admis dans un institut de formation d'aides-soignants, les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à l'entretien.

Cursus Partiel

Les candidats titulaires d'un des diplômes suivants sont sélectionnés sur la base d'un dossier : * diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture * diplôme d'état d'ambulancier * diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou de la mention complémentaire aide à domicile * diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique * titre professionnel d'assistant (e) de vie aux familles * bac pro ASSP * bac pro SAPAT. Les candidats retenus se présentent à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

LA FORMATION

CONTENU DE LA FORMATION



La durée de la scolarité est de 10 mois pour le cursus initial et de 7 mois pour le cursus partiel, en alternance cours et stage. La présence aux cours et aux stages est obligatoire. La formation théorique est organisée en modules.

L'évaluation des connaissances et des aptitudes est effectuée tout au long de la formation : contrôles continus et mises en situation professionnelle.

La formation est programmée sur une durée de 1435h soit 595h de théorie et 840h de stage pour le cursus initial et d'une durée de 980h soit 490h de théorie et 490h de stage pour le cursus partiel.

Le diplôme peut s'acquérir soit par le suivi et la validation de l'intégralité de la formation, en continu ou en discontinu, soit par le suivi et la validation d'une ou de plusieurs unités de formation (module et stage) correspondant à une formation complémentaire en fonction des modes d'accès au diplôme. Les modules de formation correspondent à l'acquisition des huit compétences du diplôme.

La validation du diplôme est soumise à la validation de l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier.

LES FRAIS DE FORMATION



Les candidats doivent s'inscrire à l'Institut de Formation d'Aides-Soignants et s'acquitter des frais annuels de scolarité.

Pour le cursus initial les frais sont de :

- 3 800,00 Euros pour les personnes dont la prise en charge financière est assurée par un organisme.
- 3 100,00 Euros pour les personnes s'inscrivant à titre individuel.

Vous bénéficierez d'une aide de la Région si vous n'êtes pas salarié et pris en charge par votre employeur ou un organisme de promotion professionnelle.

Pour le cursus partiel les frais sont de :

- 4 500,00 Euros pour les personnes dont la prise en charge financière est assurée par un organisme.
- 4 500,00 Euros pour les personnes s'inscrivant à titre individuel. Vous bénéficierez d'une aide de la Région si vous n'êtes pas salarié et pris en charge par votre employeur ou un organisme de promotion professionnelle.

Après les résultats d'admission :

- Bourse Régionale
- Rémunération de la promotion sociale ou professionnelle pour les salariés

LIEUX D'EXERCICE

On peut définir 4 grands secteurs d'activités présentant des prises en charge spécifiques :

- * Soins de courte durée : en service de chirurgie, de médecine...
- * Soins en santé mentale et en psychiatrie...
- * Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation : surveillance médicale, soins de réinsertion, des soins en hébergement...
- * Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie : soins à domicile, maison de retraite, établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes...

L'aide-soignant(e) est préparé(e) à travailler dans tous les secteurs de santé, qu'il s'agisse du secteur hospitalier ou extra-hospitalier, dans la fonction publique ou dans le secteur privé à but lucratif ou non.

EVOLUTION DE CARRIERE

La profession d'aide-soignant(e) offre de nombreuses perspectives de carrière :

* L'aide-soignant(e) peut se présenter aux concours d'infirmier(es) après trois années d'expériences professionnelles ou sur le régime général bachelier. Un(e) aide-soignant(e) devenu infirmier(e) dispose de toutes les évolutions et spécialisations possibles: infirmier(e) puéricultrice, infirmier(e) de bloc opératoire, infirmier(e) anesthésiste, cadre de santé infirmier, directeur des soins.

* Une passerelle est possible pour obtenir le diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture, car un grand nombre de modules sont en commun avec le Diplôme d'état d'aide-soignant(e).



INSTITUT D'ETUDES DE SANTE CHU REUNION



INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT



ÉTUDES PRÉPARATOIRES AU DIPLÔME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

« Cette formation est financée par le Fonds Social Européen et la Région Réunion. L'Union Européenne et la Région Réunion investissent dans votre avenir. »